

15.02.2016 - 16:31 Uhr

Planifier l'usage des places, des parcs et des quartiers avec la population: Publication d'un nouveau guide pratique pour les villes et les communes

Bern (ots) -

Dans de nombreuses villes et communes suisses, intégrer la population aux processus d'aménagement de l'espace public fait aujourd'hui partie de la pratique courante, au titre de planification démocratique. Mais les procédures participatives sont très complexes. Un nouveau guide pratique permet de se poser les bonnes questions au bon moment et de préparer soigneusement ces processus. Il faut par exemple déterminer, dès le début du processus, de quels droits d'intervention la population dispose exactement. Il faut aussi toujours penser à l'utilisation ultérieure des lieux en contrôlant les procédures d'autorisation.

Des procédures de planification classiques ne permettent souvent plus de réglementer les revendications diverses et multiples émises vis-à-vis de l'espace public. C'est pourquoi les administrations municipales misent toujours davantage sur des processus participatifs. Grâce à eux, la population a son mot à dire sur une construction ou sur l'utilisation de parcs et de places. Ces processus sont toutefois longs et coûteux. La préparation doit être extrêmement précise. Le Centre de l'espace public (CEP) de l'Union des villes suisses a analysé les expériences de huit villes dans ce domaine. Il en est ressorti un guide pratique d'une trentaine de pages qui vient d'être publié.

L'étude réalisée pour la préparation du guide a montré que, souvent, les questions de méthode occupent trop de place dans la phase de préparation. Selon les auteurs, il est nécessaire de définir les raisons et les objectifs de la participation, dans le contexte concret, avant d'évoquer le «comment»: quels effets les résultats visent-ils? Comment une influence peut-elle être exercée? Comment les processus participatifs influencent-ils les autres organes de décision, par exemple le Parlement, le gouvernement ou l'administration? Le guide livre des pistes pratiques pour répondre à ses questions.

L'étude recommande aussi de ne pas limiter les procédures participatives à l'aménagement et à la construction. Elles devraient aussi intégrer les composantes sociales. Il est ainsi possible d'élaborer des procédures d'autorisation pour l'utilisation des places publiques. Souvent, des projets de participation entraînent de nouvelles réalisations, par exemple lorsque des associations souhaitent organiser des événements dans un parc. Des conflits peuvent apparaître dans les débats sur l'utilisation des lieux. L'espace public est constamment l'objet de processus de négociations qui doivent être suivis politiquement et réalisés de manière professionnelle.

Les expériences et projets de huit villes ont été analysées pour la réalisation du guide et complétés avec les résultats de la littérature scientifique. La brochure intitulée «Participation. Guide de planification des processus participatifs dans l'aménagement et l'utilisation de l'espace public» résulte de ce travail. Des exemplaires peuvent être commandés par courriel à l'adresse info@zora-cep.ch au prix de 10.- La brochure est également disponible en ligne à l'adresse <http://www.zora-cep.ch/>.

Contact:

Regula Kaiser, comité du Centre de l'espace public (CEP), 041 728 22 84, 079 720 16 65